

**L'installation et la mise en service des appareils doivent obligatoirement être effectués par des techniciens**

## La loi :

Les **normes** relatives aux installations électriques des piscines sont :

**C 15-100 section 702** publiées par l'U.T.E. (Union Technique de l'Electricité).

Elles s'appliquent aux **bassins, piscines, y compris les pédiluves, et aux volumes qui les entourent.**

## En règle générale

Classification des volumes

Trois volumes de référence sont définis suivant les schémas indiqués ci-après

- dimensions des volumes pour bassins au-dessus du sol).
- dimensions des volumes pour bassins de piscines et pédiluves

Protection contre les chocs électriques. Cette annexe décrit les mesures destinées à assurer la protection des personnes et des animaux domestiques contre les dangers pouvant résulter d'un contact direct avec les parties actives des matériels électriques et ceux pouvant résulter de contacts indirects avec des mises accidentellement sous tension par suite d'un défaut d'isolement.

Il est précisé notamment que dans les volumes 0 et 1, seule la mesure de protection par TBTS sous une tension non supérieure à 12 V en courant alternatif ou 30 V en courant continu est admise, la source de sécurité étant installée en dehors de ces volumes.

Choix et mise en œuvre des matériels électriques

Règles communes. Définition des degrés de protection du matériel suivant les volumes considérés :

### Canalisations

Définition des règles concernant :

- les canalisations suivant leurs natures et les volumes dans lesquels elles sont installées
- les boîtes de connections.

### Appareillages

- Volumes 0 et 1 : aucun appareillage ne doit être installé à l'intérieur de ces volumes

Exception : pour les petites piscines. Des socles de prise de courant sont admis sous réserve :

- installation à au moins 1,25 m du bord du bassin et à au moins 0,3 m du sol fini.
- alimentation :
- soit individuelle par séparation électrique, transformateur en dehors des volumes 0, 1 et 2.
- soit protégée par un dispositif de protection à courant différentiel au plus égal à 30 mA.

Les pompes d'appareil de nage à contre-courant ou surpresseurs peuvent être installés dans un local contigu à la piscine sous réserve des règles suivantes :

- alimentation protégée par un dispositif différentiel de 30 mA au plus.
- canalisations d'eau électriquement isolantes ou reliées à la liaison équipotentielle du bassin
- ouverture de la trappe d'accès à l'aide d'une clef ou d'un outil.
- Volume 2 : les appareillages (socles de prise courant, interrupteurs...) sont admis sous réserve d'alimentation :
- soit individuelle par un transformateur de séparation
- soit en TBTS
- soit protégée par des dispositifs différentiels à haute sensibilité au plus égal à 30 mA.

### Autres matériels

- Volumes 0 et 1 : seuls les appareils fixes peuvent être installés.
- Volume 2 : les luminaires doivent être :
- soit de classe 2
- soit de classe 1 avec protection différentiel au plus égal à 30 mA
- soit alimentés par un transformateur de séparation.

Éléments chauffants électriques.

Règles d'installation d'appareils d'éclairage subaquatiques :

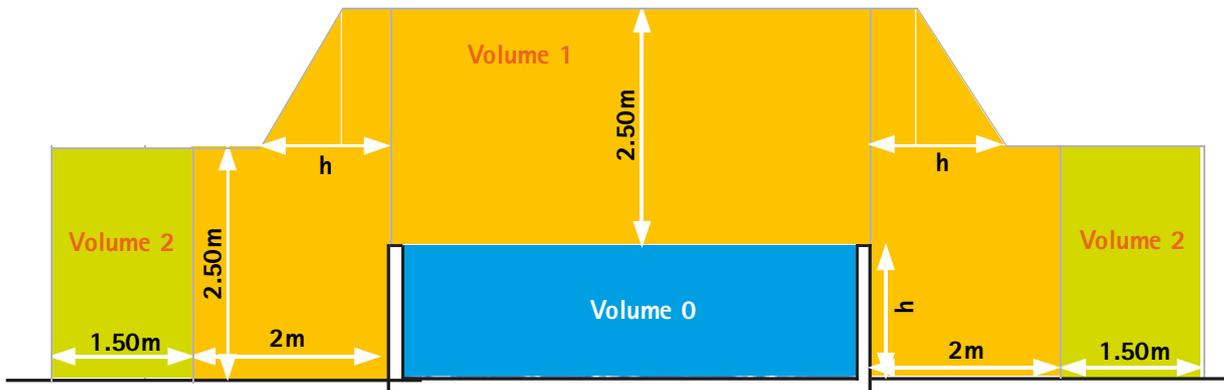
- Dans les piscines
- Dans les bassins des fontaines.

Toute installation non conforme entraîne une annulation de la garantie ainsi que la responsabilité de celui qui aura réalisé l'installation.

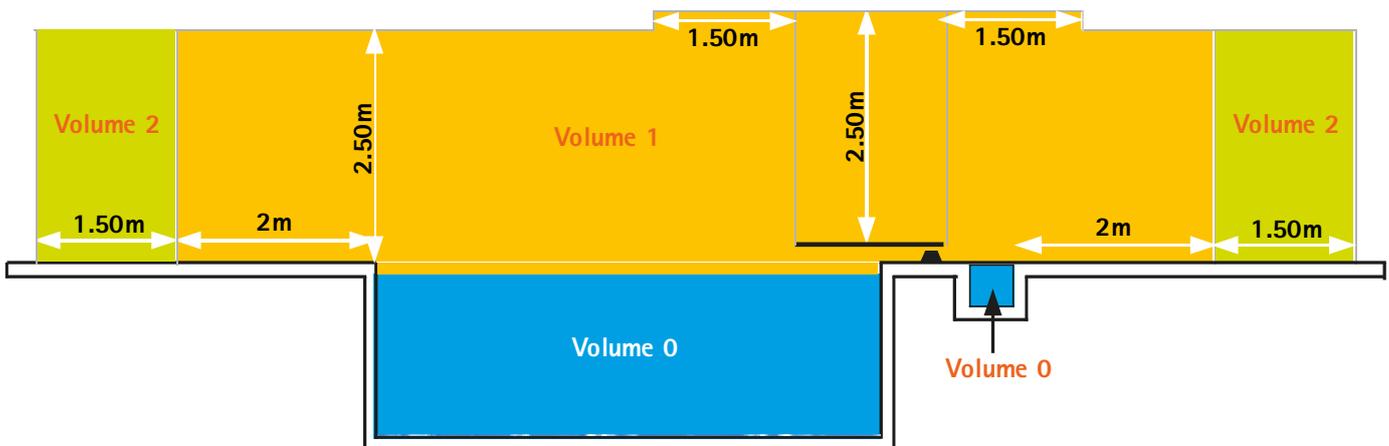
**L'installation et la mise en service des appareils doivent obligatoirement être effectués par des techniciens**

## Rappel

Matériel	Volume 0	Volume 1	Volume 2
Eclairages, Pompes, réchauffeur et autres matériel fixe	Non sauf projecteur en TBTS IP 68	Non, sauf dans une enveloppe isolante accessible par une porte fermée à clef et qui coupe l'alimentation dès ouverture - IP X5	Avec interrupteur différentiel 30mA BT 230V Classe 2 uniquement
Robot	TBTS		
Prise de courant, interrupteur	NON	Non, sauf petite piscine mais à 1.25m et avec interrupteur différentiel 30 mA	Avec interrupteur différentiel 30 mA
Câblage	Pas de gaine ou enveloppe métallique		
	Pas de boîte de dérivation		



Dimensions des volumes pour piscines hors sol



Dimensions des volumes pour piscines et pédiluves.